

Un traité de paix fut conclu, à Arras, le 23 décembre de cette année, entre Louis XI et Maximilien, duc d'Autriche ; Mgr de Lyon est nommé le troisième dans la liste des princes qui y donnèrent leur adhésion (1).

Une ordonnance de Claude Gaste, doyen du Chapitre, et vicaire général de l'archevêché, accorda, cette année, de nouvelles indulgences à ceux qui contribueraient au parachèvement de la construction de l'église de Saint-Nizier « qui se fait avec « somptuosité, et qui est plus de moitié avancée (2). »

Louis XI, pendant sa dernière maladie, se vouait à tous les saints. Il se ressouvint que, durant ses différents séjours à Lyon, il avait logé dans le cloître des religieux de Saint-Just ; par ses lettres du mois de juillet 1483, il fonda, dans la chapelle des Innocents de leur église, deux messes par semaine, et accorda à cette œuvre pie, les émoluments du greffe de la Châtellenie royale de Saint-Symphorien-le-Château. Il ajouta, dit M. Cochard, à sa libéralité, celle d'un reliquaire en or pour y placer le corps d'un des saints Innocents donné à cette église par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoye (3). Quelque temps auparavant Louis avait envoyé 145 écus au Chapitre de la Primatiale pour les offrir aux reliques de saint Jean et à la coupe de la Sainte Vierge qui était dans le trésor de la cathédrale (4).

La mort du roi, arrivée à la fin d'août 1483, dut mettre fin à la carrière politique de notre prélat. Bien que Charles VIII

(1) A l'occasion de ce traité, le Cardinal de Lyon fit représenter, dans son hôtel à Paris, une *moult belle moralité, sotie et farce*. Jean de Troyes, qui nous apprend cette particularité, ne dit point quel en fut le sujet, ni quel en était l'auteur.

(2) Voyez Cochard, *Descript. de Lyon*, p. 107 ; *Lyon anc. et mod.*, art. SAINT-NIZIER ; nos *Notes et Documents sur Lyon*, année 1482.

(3) Voyez la *Notice sur Saint-Just-lès-Lyon*, p. 13 ; et celle sur le *Canton de Saint-Symphorien-le-Château*, p. 101.

(4) Notes manuscrites du P. Menestrier.